

# COMMUNE DE MORSCHWILLER

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 FEVRIER 2021 à 20h15

sous la présidence de Monsieur Hubert KANDEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 14  
Conseillers présents : 13  
Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

*Date de la convocation : 5 février 2021*

*Présents*: M. Hubert KANDEL –Maire, M. Philippe BAAL, Mme Carine STEINMETZ – Adjoints, M. Thierry STURTZER, M. François DERHAN, Mme Frédérique KANDEL, Mme Myriam PFLUMIO, M. Stéphane DIEBOLD, M. Julien PAULUS, M. Jérôme KLIPFEL, Mme Emmanuelle DOLLINGER, M. Benoît KEMPF et M. Frédéric MEYER.

*Absent excusé avec procuration* : Mme Emilie DAUL qui a donné procuration de vote à Mme Carine STEINMETZ.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose que Mme Carine STEINMETZ soit nommée secrétaire de séance.

### **Point retiré de l'ordre du jour :**

#### **Acquisition d'une parcelle sise S 24 n° 21**

### **Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2021 DEL2021\_009**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2021.

### **Indemnité du Maire DEL2021\_010**

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Alice VOGEL, acceptée par Monsieur le Sous-Préfet en date du 27 janvier 2021.

En tant que premier adjoint, il exercera la plénitude des fonctions du maire jusqu'à l'élection d'un nouveau maire.

Lorsqu'un adjoint supplée le maire, dans les conditions prévues à l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales, il peut percevoir, pendant la suppléance du maire et après décision du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire à l'article L.2123-23 du CGCT.

Par ailleurs, les délégations consenties aux adjoints par l'ancien maire subsistent jusqu'à l'organisation de nouvelles élections dans l'intérêt d'une bonne administration municipale. Elles prennent fin au moment de la nouvelle élection des adjoints.

Son indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) sera de 29,6%.

Le versement de cette nouvelle indemnité débutera le 28 janvier 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 13 voix pour et 1 abstention (M. KANDEL),**

- **DECIDE d'appliquer le régime d'indemnités suivant à compter de la date de prise de fonction du maire Hubert KANDEL, soit le 28 janvier 2021 :**

**Indemnité du maire (M. Hubert KANDEL) : 29,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction est joint à la présente délibération.

### **Acceptation d'un don DEL2021\_011**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 janvier 2021 relative à la baisse de l'indemnité de l'ancien maire Alice Vogel.

Son indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) est passée de 40,3% à 29,6% soit une baisse de 10,7%.

A la demande des membres du conseil municipal, Mme Vogel a accepté de reverser le trop-perçu depuis son élection le 23 mai 2020, à la commune.

Le montant de ce trop perçu s'élève à 2 315,85 € et sera versé sous forme de don à la commune de Morschwiller.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE le don de 2 315,85 € de Mme Alice VOGEL.**

### **Désignation d'un correspondant Défense DEL2021\_012**

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armées-Nations.

Chaque commune est donc appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Quel est son rôle ? C'est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense au sein de la commune. Il est le relai d'information sur la défense auprès du conseil municipal et des citoyens.

Monsieur le Maire propose de désigner M. François DERHAN en tant que correspondant Défense de la commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE M. François DERHAN en tant que correspondant Défense de la commune.**

**La séance est levée à 21h30.**